

Rapport N°22

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN  
LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE  
POINTAGE DÉMATÉRIALISÉ EN LIEN AVEC LE  
LOGICIEL DE PAYE

Finances / Comptabilité

2022/01/04

La Ville rencontre des difficultés pour améliorer et rationaliser la gestion du temps de travail de ses agents en raison des absences pour maladies. Elle ne dispose pas non plus d'une solution de pointage dématérialisée pour les agents intervenants hors Hôtel de Ville et en dehors des temps de travail administratif. La solution de pointage physique mise en place en 2019 n'est pas interfacée avec le logiciel de paye et ne donne pas entièrement satisfaction. La nécessité d'acquérir une solution de pointage en lien avec le logiciel de paye a fait l'objet d'une recommandation de la CRC lors de son dernier contrôle de gestion.

La Ville souhaite donc mettre en place un système fiable, sécurisé de gestion des temps et évolutif pour la planification des ressources selon les besoins.

A cet effet, le besoin identifié est le suivant :

- Système de gestion des temps pour gérer 100 agents administratifs et techniques,
- Annualisation et gestion des 1607 h,
- Interface avec la paie JVS MILLESIME ONLINE 9 badgeuses pour le pointage,
- Possibilité de pointage sur Mobile (dans le respect de la réglementation) Temps partiels, horaires variables, de weekend, horaires spéciaux,
- Gestion des heures supplémentaires, de nuit, samedi, dimanche, astreintes, prime panier, titre restaurants,
- Projet de Planification en complément pour la planification des ressources aux postes.



La dépense subventionnable hors taxes pour l'acquisition du logiciel, du matériel et de la formation nécessaire est de 39.997,50 € hors taxes.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

80 % au titre du plan France Relance Numérique, soit 31.998,00 €

20 % sur fonds propre de la commune, soit 7.999,50 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement.